



Vegaplan lance la fiche culture électronique

Les agriculteurs certifiés Vegaplan peuvent désormais compléter leurs fiches-culture/parcelle sur support électronique, grâce à une nouvelle application. Cette application est disponible gratuitement dans la banque de données, qui est elle-même consultable sur le site web www.vegaplan.be. Les agriculteurs ont également la possibilité de conserver leurs fiches culture/parcelle sur une plateforme en ligne, où ils peuvent à tout moment les consulter et les adapter. Et surtout, ils peuvent très facilement mettre ces fiches à disposition des acheteurs de leur choix. L'utilisation de ce format électronique n'est aucunement une obligation : les enregistrements sur papier ou via d'autres programmes d'enregistrement de cultures restent parfaitement possibles dans le cadre de la certification Vegaplan.

Le Standard Vegaplan prévoit une série d'enregistrements auxquels les agriculteurs doivent procéder pour pouvoir obtenir leur certification. L'un des principaux est l'enregistrement des produits phytosanitaires appliqués. Pour des pommes de terre, des fruits et légumes et du houblon, une fiche parcelle/culture correctement complétée est obligatoire. Elle mentionne entre autres les données de fertilisation et éventuellement d'irrigation. Cette obligation est formulée dans l'exigence 6.3.8 du Standard Vegaplan (version 2.0). Vegaplan offre désormais la possibilité de compléter cette fiche-parcelle/culture en format électronique. Cette application est mise gratuitement à disposition des agriculteurs qui sont certifiés pour le Standard Vegaplan/le guide sectoriel G-040 (production primaire végétale), via la banque de données de Vegaplan.

Accès aux fiches parcelle/culture électroniques

L'accès à la banque de données de Vegaplan nécessite un login. L'agriculteur qui est déjà enregistré dans la banque de données de Vegaplan mais qui ne retrouve plus ses données de login peut se faire envoyer par email un nouveau nom d'utilisateur et mot de passe en cliquant sur «mot de passe oublié?» sous l'URL <http://database.primaryproduction.be/ffr/login>. Quant aux agriculteurs certifiés Vegaplan qui ne disposent pas encore d'un login, ils peuvent tout simplement en demander par email à l'adresse info@vegaplan.be, en mentionnant leur numéro d'entreprise (= numéro de TVA). Le nom d'utilisateur et le mot de passe vous seront envoyés.

Une fois connecté à la banque de données de Vegaplan, l'agriculteur peut consulter le statut de certification de son exploitation. La nouveauté est qu'il dispose désormais d'un nouvel onglet: «mes fiches cultures», sous lequel il peut introduire des fiches parcelles électroniques, et ensuite, au besoin, les modifier.

Lien avec l'application d'Inagro relative aux produits phytosanitaires

Les données concernant la fertilisation, l'application des produits phyto, l'irrigation, l'échantillonnage, l'histoire des cultures, etc. peuvent être très simplement introduites au niveau d'une parcelle. Pour l'enregistrement des produits phyto, l'application est liée à la liste des produits autorisés mise à disposition par Inagro (sauf pour les betteraves et les fruits). Concernant les produits phyto utilisés en culture de betteraves, l'application renvoie à la liste de produits autorisés mise à disposition par l'Irbab.

Partage des fiches culture/parcelle avec les acheteurs

Le système permet aux agriculteurs certifiés de conserver leurs fiches en un endroit central et de les mettre, au besoin, à disposition des acheteurs de leur choix. En effet, les acheteurs qui disposent d'un login pour la banque de données de Vegaplan peuvent consulter les fiches culture/parcelle auxquelles leurs fournisseurs (cad les agriculteurs certifiés Vegaplan) leur ont donné accès.

Rappelons cependant que l'utilisation de ce format électronique n'est pas obligatoire dans

le cadre de la certification et que les agriculteurs peuvent toujours opter pour les enregistrements papier ou d'autres programmes d'enregistrement de cultures.

Manuel et contact

Le manuel d'utilisation de la fiche culture/parcelle électronique de Vegaplan est proposé via un lien dans l'application elle-même et est aussi publiquement disponible via le site web de

Vegaplan, <http://www.vegaplan.be/fr/base-donnees/manual>.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Vegaplan, par télé-

phone au 02 880 22 00 ou par email à l'adresse info@vegaplan.be.

Nom de la parcelle	Référence	Surface	Remarques
1	1	6.3 ha	
Champ 2		2.5 ha	
Champ de George	12	5.8 ha	Parcelle contaminée par le soufre/comestible

Illustration 2: L'agriculteur peut partager ses fiches avec l'acheteur de son choix.



Le CADCO un acteur du Centre pilote Céréales, Oléagineux et Protéagineux (CéPICOP asbl)
CADCO - Actualité - céréales du 20 mars 2018 (Co2)

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE : CONSTAT SORTIE D'HIVER

L'hiver, d'abord marqué par de fortes pluies battantes, et ensuite par des périodes de froid assez sévère, n'a pas été favorable à la survie des pucerons. Par ailleurs, parmi les pucerons collectés au champ au cours de l'automne, une faible proportion s'était révélée porteuse du virus. Le risque d'extension post-hivernale de la virose est donc très faible.

Jusqu'à présent, les conditions météorologiques n'ont pas permis de mesurer correctement l'éventuelle infestation résiduaire. Ce sera chose faite dès les premiers beaux jours et fera l'objet d'un prochain avertissement.

Coordination scientifique :
 Groupe « ravageurs », M. De Proft

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE : CONSTAT SORTIE D'HIVER

Conseils pour le désherbage printanier

L'observation, ... base du bon choix
 Avant tout traitement, il est indispensable de vérifier l'état de la culture et d'identifier les adventices en présence.

Afin d'éviter tout effet phytotoxique, la céréale ne doit pas être déchaussée et atteindre le stade début tallage (la première talle doit être visible). Toujours pour éviter ces problèmes de phytotoxicité, il convient de ne pas traiter en période de gel, même nocturne.

Les produits à utiliser devraient être déterminés en fonction des adventices présentes dans la parcelle. La dose d'emploi des produits choisis peut, quant à elle, être raisonnée selon le niveau d'infestation et le stade de développement des adventices.

Froment et épeautre :

Il y a de fortes chances que les adventices soient bien développées dans les premiers semis. Dans ce cas, il ne faut pas trop attendre et privilégier l'utilisation de produits à pénétration foliaire, tant contre les graminées que contre les dicotylées. Sur des semis plus tardifs, en présence d'adventices peu développées, l'emploi de produits racinaires pourrait s'avérer suffisant.

Escourgeon :

Si un rattrapage de printemps est nécessaire contre les graminées, les produits à base de pinoxadène (AXEO, AXIAL) ou de fenoxaprop (FOX-TROT) constituent la seule solution.

En effet, ces anti-graminées spécifiques devraient

être plus efficaces, sur des graminées probablement forts développées, que les produits à base de chlortoluron.

Coordination scientifique :
 Groupe « phytotechnie », B. Bobson et R. Meza et F. Henriët

ACTUALISATION DES LISTES DES PRODUITS AUTORISÉS EN CÉRÉALES

Vous trouverez les listes des produits autorisés en céréales réalisées à partir des données de Phytoweb, dont récemment remis à jour : les traitements herbicides, ... sur le Site www.cadcoasbl.be rubrique bibliothèque.

Coordonnateur du CADCO :
 X. Bertel (081/62.56.85), visitez notre site : www.cadcoasbl.be

Le prochain avis

est prévu pour le 27 mars.

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW/DGARNE/Dir. de la Recherche et du Développement, d'Agriseema asbl, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER asbl, de la FWA, de la Province de Liège - Agriculture, de l'Ug - GRABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, du POB, de Réquiasud asbl. Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CADCO

Le système GENOSAN Générateur de santé

MONSEU

CARLIACTIF CARLIACTIF bio

Rentabilisez vos matières organiques
 Dope l'activité microbienne de vos sols

Oligo-éléments à mélanger dans vos engrais selon vos besoins

Rue Baroline Lemonnier, 122 - 5580 LAVAUX-SAINTE-ANNE - Tél. 084/38.83.09 - Fax 084/38.95.78 - E-mail : info@monseu.be